

Mutualisation... au-delà des mots, quelles pratiques, quels outils?

Journée d'échanges et de témoignages

Paris, 10 décembre 2010

Restitution de l'enquête nationale

« les relations conventionnelles entre communes et communautés, quels outils, quelles pratiques ? »

Quelques chiffres...



Un questionnaire adressé aux 2601 communautés existantes au 1^{er} janvier 2009

- 442 réponses soit 17% des communautés enquêtées.
- 91% de communautés de communes.
- 9% communautés d'agglomération ou communautés urbaines.

Soit un rapport identique à celui du nombre de communautés de communes à l'échelle nationale.

Enquête « les relations conventionnelles entre communes et communautés, quels outils, quelles pratiques ? »



Nous vous avons interrogé sur :

- Les interventions à l'extérieur du périmètre intercommunal
- Les interventions par ententes entre communautés
- Les mises à disposition de matériels entre communautés et communes membres (hors transfert de compétence)
- L'ingénierie territoriale entre communes et communautés
- Les compétences et personnels partagés : de la communauté vers les communes
- Les compétences et personnels partagés : des communes vers la communauté
- Les aspects financiers : à titre gracieux ou payant ?
- Les prestations de services entre communes et communautés
- La mutualisation de la commande publique

2

Interventions à l'extérieur du périmètre intercommunal



2 modes d'intervention :

- Soit l'intercommunalité exerce une compétence à l'extérieur de son périmètre
- Soit l'intercommunalité rend des services à des habitants extérieurs à son périmètre.

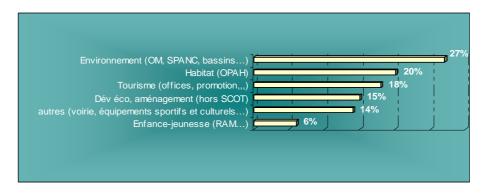
38% des communautés font état de l'exercice d'au moins une de leur compétence à l'extérieur de leur périmètre : 3 grands champs d'intervention hors périmètre :

- Compétence environnementale (47%): ordures ménagères, entretien de rivières, assainissement, eau potable...
- Services à la population, action sociale (30%): enfance-jeunesse, scolaire et péri-scolaire (centres de loisirs...), école de musique, portage de repas...
- Tourisme (10%): promotion touristique, chemins de randonnées...

Interventions par ententes entre communautés



17% des communautés déclarent s'associer à d'autres territoires sous forme d'ententes intercommunales.



4

Mises à disposition de matériels entre communautés et communes membres (hors transfert de compétence)



42% des communautés ont institué un système de « banque de matériel communautaire » au profit de leurs communes membres (et dans certains cas au profit d'associations).

Aspects financiers : à titre gracieux ou payant ?

25% de ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement de la part des communes bénéficiaires en fonction notamment de la durée d'utilisation du bien.

Nature des matériels mis à disposition :

- Matériels d'entretien (67%): entretien de voirie, espaces verts (tracteurs, débroussailleurs, tondeuses, petit matériel d'entretien...)
- Matériels à caractère « festif » (20%) : chapiteaux, barrières, espaces scéniques...
- Autres: informatique, bureautique...

Ingénierie territoriale entre communes et communautés



32% des communautés ont initié des services communs, sur des <u>missions</u> <u>d'administration générale</u> avec leurs communes membres sous forme de mise à disposition de personnels communautaires.

Nature des missions d'administration générale assurées par les personnels communautaires pour le compte des communes :

- Assistance au montage de marchés publics, préparation budgétaire, soutien et assistance juridique (40%).
- Soutien informatique (numérisation des cadastres, formation logiciels...)
 (40%).
- Assistance au montage de dossiers de subventions (20%).

20% des communautés bénéficient de personnels communaux mis à disposition sur des missions d'administration générale.

6

Compétences partagées, personnels partagés : de la communauté vers les communes



20% des communautés ont initié des services communs avec leurs communes membres pour l'exercice de compétences partagées (soumises à la définition de l'intérêt communautaire), <u>par la mise à disposition de personnels</u> <u>communautaires</u>.

Principales compétences concernées :

- Entretien de voirie (35%)
- Espaces verts, entretien d'équipements de compétence communale (36%)
- Equipements culturels et sportifs, péri-scolaire, urbanisme, tourisme (18%)
- Compétences environnementales : ordures ménagères, assainissement (11%)

(11%)
En matière de compétences environnementales, de nombreux agents sont souvent affectés à des parties de services transférés à l'intercommunalité. Dans cette hypothèse la mise à disposition après transfert, peut apparaître comme une souplesse.

Exemple: agent affecté à l'entretien de réseaux d'assainissement et d'eau potable alors que seul l'assainissement est transféré.

Compétences partagées, personnels partagés : des communes vers la communauté



46% des communautés ont initié des services communs avec leurs communes membres pour l'exercice de compétences partagées (soumises à la définition de l'intérêt communautaire), par la mise à disposition de personnels communaux.

Pour l'exercice des compétences entre communautés et communes membres, les services communs sont principalement composés de personnels communaux mis à disposition.

Principales compétences concernées :

- Entretien de voirie (35%)
- Compétences environnementales : ordures ménagères, gestion de déchetteries, réseaux d'assainissement...(35%)
- Entretien des bâtiments communautaires : piscines, équipements scolaires ...(20%)
- Services à la personne: enfance-jeunesse, culture ...(10%)

8

Aspects financiers: à titre gracieux ou payant?



Plus de 80% des mises à dispositions de services entre communes et communautés font l'objet d'un remboursement.

Sous quelle forme:

- Remboursement au prorata du temps passé dans la collectivité
- Fixation de forfaits établis contractuellement
- Prise en compte dans l'attribution de compensation
- Prise en compte du nombre d'habitants dans chaque commune (ex : population DGF, coût par habitant)

Prestations de services entre communes et communautés



De manière générale, les communautés éprouvent des difficultés à qualifier certaines de leurs relations contractuelles avec les communes comme étant des prestations de services.

En conséquence, moins de 15% des communautés déclarent intervenir en tant que prestataires pour le compte de leurs communes.

- * La moitié de ces prestations prennent la forme de délégations de maîtrise d'ouvrage ou de convention de mandat.
- * L'autre moitié prend la forme souple de conventions de gestion d'équipements et de services.

10

Mutualisation de la commande publique : groupements de commandes



33 % des communautés déclarent avoir déjà institué un (voir plusieurs) groupement(s) de commandes avec une ou plusieurs communes membres pour l'exercice de compétences partagées.

Objets les plus fréquemment cités :

- Voirie : travaux divers, signalétique, éclairage public et sel de déneigement,
- SIG,
- diagnostics énergétiques des bâtiments publics, bilans carbone,
- études d'accessibilité des bâtiments publics,
- acquisition de mobilier urbain, matériels informatiques, défibrillateurs,
- plus rare mais néanmoins cité : études, animations et valorisations touristiques.

Groupements de commandes (suite)



Près de 20 % des communautés déclarent avoir déjà institué un (voir plusieurs) groupement(s) de commandes avec une ou plusieurs communes membres pour des missions plus fonctionnelles.

Objets les plus fréquemment cités :

- acquisition de matériels informatiques pour les communes et écoles du territoire,
- acquisition de logiciels informatiques (comptabilité publique, gestion du personnel notamment), téléphonie,
- achat de fournitures diverses (papeterie, produits d'entretien...),
- dématérialisation des actes administratifs,
- achat de véhicules (essentiellement déneigement),
- contrôle des ERP (installations sportives, aires de jeux...),
- documents d'urbanisme et numérisation cadastrale,
- assurances.